Image not found or type unknown

Problème avec ancien propriétaire,pas signature sur état des lieu

Par **anne7900**, le **04/05/2010** à **21:37**

Bonjour,

Je voulais savoir ce que je pouvais faire pour récupérer ma caution.

Voilà j'étais locataire dans un logement que j'ai quitté le 18 décembre 2009, j'ai pris rendez-vous pour faire l'état des lieux de sortie avec le propriétaire et arrivé sur les lieux celui-ci n'a pas voulu le faire car l'électricité était coupé et qu'on ne voyait pas assez bien (je tiens à dire que mon état des lieux d'entrée avait été fait à l'époque dans les même circonstances au mois de novembre vers 17h) donc il est revenu le faire sans moi, il ne m'a jamais été envoyé, il n'a jamais pris contact avec moi et je ne l'ai jamais signé.

Aujourd'hui j'apprend que l'appartement est reloué.

Que puis-je faire pour avoir ma caution. Est ce légal de faire l'état des lieux sans le locataire et est ce qu'il peut le relouer l'appartement sans la signature de l'état des lieux de sortie?

Quels sont les recours contre lui ?

Je vous remercie d'avance de votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés